

# L'Onu presse la CPI d'enquêter sur le Burundi

**Burundi Bujumbura dénonce un "complot occidental" mené par des "mercenaires".**

Des enquêteurs de l'Onu ont exhorté lundi la Cour pénale internationale (CPI) à enquêter de toute urgence sur des crimes contre l'humanité et autres atrocités commis par les autorités au Burundi. "Ces actes [...] ont été perpétrés dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre la population civile, avec la connaissance d'une telle attaque. Ces actes rentrent dans le cadre d'une politique de l'État burundais", a dénoncé le président de la Commission d'enquête de l'Onu sur le Burundi, Fatsah Ouguergouz, au cours d'une conférence de presse.

**Les responsables ? "Au plus haut niveau"**

Pointant "des responsables au plus haut niveau de l'État", la Commission indique dans son premier rapport avoir "des motifs raisonnables de croire que plusieurs de ces violations, commises en majorité par des membres du Service national de renseignement, de la police et de l'armée ainsi que des Imbonerakure (milice du parti présidentiel), constituent des crimes contre l'humanité".

"Des atteintes aux droits de l'homme ont également été commises par des groupes armés d'opposition, mais celles-ci se sont avérées difficiles à documenter", selon le document.

Au regard de l'impunité régnant dans le pays, la Commission demande "à la CPI d'ouvrir dans les plus brefs délais une enquête sur la situation au Burundi depuis avril 2015". Le Burundi ayant notifié sa décision de se retirer de la CPI le 27 octobre 2016 et ce retrait étant effectif un an après, la CPI a jusqu'au 27 octobre pour ouvrir une enquête de son propre chef. Passé cette date, seul le Conseil de sécurité de l'Onu pourra

faire appel à l'institution internationale.

Dans son rapport, la Commission, créée en septembre 2016 par le Conseil des droits de l'homme de l'Onu, cite des "violations souvent d'une cruauté extrême". Les victimes sont en majorité des jeunes hommes qui "ont comme point commun d'être des opposants au gouvernement ou perçus comme tels".

La Commission a établi une liste confidentielle d'auteurs présumés de crimes contre l'humanité, accompagnée d'informations sur certains actes qu'ils auraient commis ou commandités. Cette liste pourra être partagée par l'Onu avec tout organe ou juridiction compétente qui "mènera des enquêtes crédibles".

Le Burundi n'ayant pas autorisé les enquêteurs à se rendre sur place, les conclusions présentées par les trois commissaires sont le fruit de plusieurs mois d'investigation auprès de plus de 500 témoins, dont de nombreux Burundais réfugiés à l'étranger.

**"Complot" de "mercenaires"**

Le rapport dénonce "des discours de haine de la part d'autorités et de membres du parti au pouvoir" (CNDD-FDD). Il constate que "de grandes décisions, y compris celles qui ont débouché sur des violations graves des droits de l'homme, ne seraient pas prises par le gouvernement, mais par le président de la République entouré d'un cercle restreint de "généraux", parmi lesquels le ministre de la Sécurité publique et l'administrateur général du Service national de renseignement.

En réaction à cet appel, le gouvernement burundais a dénoncé un complot occidental qui "restera sans effet". "Ce ne sont pas des enquêteurs mais des mercenaires payés pour valider un narratif déjà en circulation dans certains rapports des Occidentaux et ouvrir la voie à la CPI, cet instrument dans les mains de l'Occident pour asservir les États africains", a déclaré le responsable de la communication présidentielle, Willy Nyamitwe. (AFP)